

Commission des Lois constitutionnelles,  
de la législation et de l'administration générale  
de la République

---

PARIS, le 5 octobre 2006

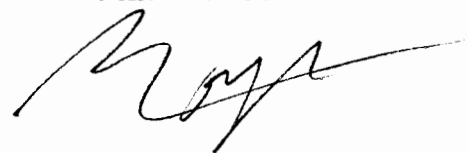
Monsieur le Secrétaire général,

Je vous confirme que M. Guy Geoffroy, député, rapporteur pour avis sur les crédits de la « mission sécurité » pour l'exercice 2007, vous recevra à l'Assemblée nationale,

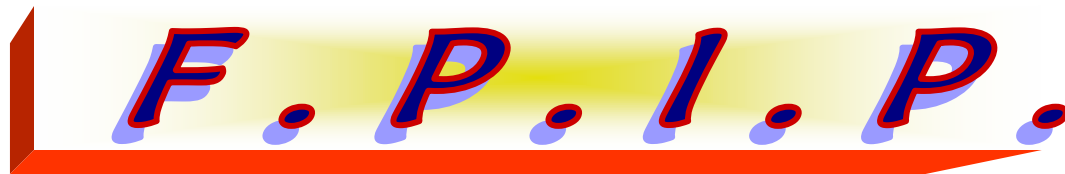
*le mardi 17 octobre 2006  
à 10 heures  
Salle 6502 – 2<sup>ème</sup> étage  
126, rue de l'Université – 75007 PARIS.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Maxence LOYER



Monsieur Philippe BITAULT, secrétaire général  
de la Fédération professionnelle indépendante  
de la police (FPIP)  
139, rue des Poissonniers  
75018 PARIS



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

## COMPTE-RENDU synthétique sur le BUDGET 2007 Quand tout reste à faire...

Le mardi 17 octobre 2006, une délégation de la FPIP conduite par son président Philippe BITAULD, accompagné de Pascal SADONES, directeur administratif était reçue par Monsieur Guy GEOFFROY, député et rapporteur pour avis sur les crédits de la « mission sécurité » pour l'exercice 2007.

Philippe BITAULD a, d'entrée, fixé le tableau en indiquant que la valse des syndicats auditionnés dans le cadre du budget allaient tous, à peu de choses près, délivrer les mêmes incantations. Aussi, tout en dénonçant la cruelle omission des gardiens de la Paix dans la réforme de corps et carrières, s'est-il attaché à développer deux points :

- Le social dans la police...
- La protection fonctionnelle...

### Concernant le social dans la police :

Malgré l'enveloppe financière attribuée au social (33,2 millions d'euros), les fonctionnaires de police sont toujours très réservés. Ils ne constatent aucune mesure sociale, aucun changement.

De surcroît une somme importante est attribuée aux mutuelles Polices – à certaines associations gérants des centres de vacances, qui fonctionnent avec du personnel détaché et malgré cela, force est de constater :

- Les cotisations mutuelles sont chères, elles ont cette « vertu » contestable de moins rembourser que les mutuelles privées.
- Les centres de vacances sont réservés à une catégorie de personnes, (de moins en moins de policier) pour l'accès, le principal critère est l'adhésion au syndicat gérant ces centres.
- Pour bénéficier d'un prêt, c'est le parcours du combattant pour les fonctionnaires. Il faut passer devant la commission et ensuite se rendre à une convocation au siège d'un des syndicats « omniscients » ...

Le supplément de 200 prêts à taux 0% pour 2007 en plus des 500, reste un épiphénomène. Le jeune policier a besoin d'aide en début de sa carrière pour éviter, comme cela est trop souvent le cas, d'élire domicile dans un terrain de camping...

La FPIP demande également que tous les fonctionnaires de police puissent bénéficier du prêt 1% patronat..

En résumé le policier attend des mesures concrètes, palpables : chèque restaurant – tarif SNCF (75%) – etc...

La police... LE métier

La FPIP... LE syndicat

## Concernant « la protection fonctionnelle des policiers »

Nous demandons (comme en 2003, 2004 et 2005) qu'une ligne budgétaire soit clairement définie pour que l'Etat puisse réparer réellement les préjudices subis par les fonctionnaires de police victimes d'attaques, de rebellions, d'outrage. Ceci, d'autant que placés devant des débiteurs défaillants, le policier-victime entre que rarement en jouissance des dommages-intérêts alloués par les tribunaux.

Actuellement les responsables de SGAP ne sont pas en mesure de régler les dossiers. Malheureusement, le contexte actuel peut laisser présager des jours sombres pour les tenants de la Paix publique. Les jurisprudences qui apparaissent vont nécessairement amplifier cette carence. Au tout, faute de spontanéité et de moyens dans le règlement de protection fonctionnelle, les SGAP n'auront d'autre choix que de rester silencieux. Cette situation obligeant le policier à solliciter systématiquement l'arbitrage du juge administratif. Est-cela une bonne administration de la justice ? Est-cela la reconnaissance ?

De manière subsidiaire, le député intrigué, a souhaité revenir sur le concept de IV<sup>o</sup> fonction publique qui avait été évoqué brièvement au début de l'entretien.

A cet égard, Philippe Bitauld a tenu à préciser que, par le passé, des secrétaires d'Etat chargés de la police avaient existé. Que l'idée n'était donc pas révolutionnaire en soit.. Qu'en revanche, le législateur n'avait été assez loin... Si peu que le concept à vite avortée. Ce qu'i faudrait, :

**L'émanation d'un véritable ministère de la sécurité regroupant la PN, la gendarmerie, les pompiers, la protection civile, les douanes et la PM et, pour être cohérent, puisque ces métiers sont si différents de celui des « autres » fonctionnaires, développer des statuts qui leurs sont propres au travers d'une nouvelle entité morale : la IV<sup>o</sup> fonction publique.**

Devant cette présentation, Monsieur Guy GEOFFROY a tenu à rappeler que cette idée était complexe et que rien n'empêcherait les autres fonctionnaires de revendiquer des clauses similaires.

Ce à quoi, la FPIP a répliqué qu'elle avait la charge de défendre les intérêts matériels et moraux des policiers, uniquement des policiers. Que la responsabilité de l'Etat, du législateur, était bien de faire face à des priorités ; que sa démarche s'inscrivait dans cette évidence. Qu'*in fine*, il y a bien une place pour la fonction de sécurité aux côtés des fonctions publiques de l'Etat, Hospitalière et Territoriale. En effet, si les métiers exercés par les fonctionnaires étaient entre-eux si ressemblants, pourquoi 3 fonctions publiques ? Poser la question est déjà y répondre....